

Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)

Rapport sur les incidents survenus à *Petit-Goave* au cours du mois d'août 2014

8 septembre 2014

I. INTRODUCTION

Au cours du mois d'août 2014, la ville de *Petit-Goave* a été le théâtre de graves incidents ayant débouché sur des cas flagrants de violation de droits humains : interventions musclées d'agents de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), menaces contre les travailleurs de la presse, administration de coups ayant entraîné des blessures à des membres de la société, etc.

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), fidèle à sa mission de promouvoir et de défendre les droits de tous les Haïtiens, a mené, du 26 août au 5 septembre 2014, une enquête sur les incidents survenus dans ladite ville et se propose de partager avec tous ceux que la question intéresse, les conclusions de ses investigations.

II. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH a dépêché sur le terrain une équipe d'investigateurs et s'est entretenu avec :

1. *Des autorités judiciaires de la ville de Petit-Goave :*

- Le suppléant Juge de Paix Jean Jude LEANDRE
- Le Substitut du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de *Petit-Goave*, Me Jean MAINVIEL, assurant actuellement l'intérim au Parquet de *Petit-Goave*

2. *Des autorités policières :*

- L'Inspecteur Général en Chef de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), Ralph Stanley JEAN BRICE
- Le Commissaire de Police Ronald PIERRE, affecté au Commissariat de *Petit-Goave*
- L'Inspecteur de Police Savio DAMICE, affecté au Commissariat de *Petit-Goave*
- L'Inspecteur de Police Alix JEAN PIERRE, affecté au Sous-Commissariat de *Borne Soldats*, situé à l'entrée de la ville de *Petit-Goave*

3. *Des membres de la presse :*

- La Présidente de l'*Association Nationale des Médias Haïtiens* (ANMH), Liliane PIERRE-PAUL
- Le Coordonateur du Réseau Media de *Petit Goave*, Montigène SINCERE
- Le journaliste Elysée SINCERE, Correspondant de *Radio Vision 2000* à *Petit-Goave*
- Le journaliste et Président Directeur Général de *Radio Télévision Vision Plus*, Gibsonne BAZILLE
- La directrice de la *Radio Télévision Vision Plus*, et Correspondante de *Radio Kiskeya*, Roney Innocente DESGRANGES
- Le Directeur de *Scoop FM*, Garry Pierre Paul CHARLES.

4. *Des Agents Intérimaires de l'Exécutif de Petit-Goave :*

- L'Agente Intérimaire de l'Exécutif Sandra W. JULES
- L'Agent Intérimaire de l'Exécutif Ottélite LINDOR

5. *Le Député de Petit-Goave, actuellement Président de la Chambre des Députés, Jacques Stevenson THIMOLEON*

6. *Des responsables de l'Hôpital Notre Dame de Petit-Goave*

7. *Un des responsables de l'Hôpital Georges Gauvin de Grand Goave*

8. *Des victimes*

9. *Des musiciens*

10. *Des riverains*

III. LES FAITS

Incidents enregistrés le 15 août 2014

Le 15 août 2014, lors d'un bal organisé au *Lambi Night Club de Petit-Goave* par un entrepreneur de la zone, une vive discussion est éclatée autour d'une question relative à la réservation pour des officiels, d'une partie de la salle où devait performer le groupe musical *Nu Look*.

Les agents de sécurité du Député Jacques Stevenson THIMOLEON et du Député Jean René LOCHARD ainsi que plusieurs officiels présents au Night Club ont battu un agent de la PNH dont le RNDDH se garde de citer le nom, et l'ont dépossédé de son arme à feu et de son badge d'identification en raison du fait qu'il se trouvait dans l'espace réservé aux officiels.

Selon plusieurs autorités rencontrées dans le cadre de cette enquête, les premiers agresseurs du policier sont des agents de sécurité du Député Jean René LOCHARD. D'autres ont pour leur part affirmé que c'est le Député Jean René LOCHARD lui-même qui a frappé le policier en premier et a ordonné qu'il soit menotté.

Quelques heures plus tard, l'agent de police a été libéré, cependant son arme de service et son badge ont été gardés par le Chef de sécurité du Député Jacques Stevenson THIMOLEON avec menaces de les remettre à l'*Inspection Générale de la PNH* pour sanctions.

Ce n'est que le lendemain de l'incident, soit le 16 août 2014 que le policier, tenu de se rendre au domicile du Député Jacques Stevenson THIMOLEON, a pu récupérer son badge et son arme après qu'il ait été invité à signer un document préparé par le Député lui-même et dans lequel le Policier s'engage à ne pas poursuivre les agents de sécurité qui l'ont tabassé.

Il convient de souligner que l'incident enregistré le 15 août 2014 n'a pas empêché l'organisation du bal, tel que prévu.

Incidents enregistrés le 17 août 2014

Le 17 août 2014, en vue de clôturer les festivités de la Notre Dame de *Petit-Goave*, plusieurs groupes musicaux de tendances différentes, ont été invités à performer sur la *Place des Abeilles de Petit-Goave*. Parmi ces groupes, on retrouve : Djakout Mizik, Carimi, Kreyòl la, Back Up, Facil, T-Vice, Les Jumeaux, Gabel, Mika-Ben, Essence et Rasin Peyizan.

De plus, plusieurs *Disc Jockey* dont DJ Fanfan, DJ Papy Mix, DJ Da, ont aussi été invités à prendre part à ce festival.

Des commerçants de boissons rafraichissantes, de boissons alcoolisées, de fritures, d'amuse-gueules se trouvaient sur les lieux offrant à la population la possibilité de se régaler tout en s'amusant au son de la musique.

Dix-sept (17) agents de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) ont été dépêchés sur les lieux avec pour mission d'assurer, de concert avec les agents de la police administrative, la sécurité de la foule, composée de plusieurs milliers de personnes. Parmi les *dix-sept* (17) agents de l'UDMO, *six* (6) s'étaient absentés et seulement *onze* (11) étaient restés à leur poste.

Aux environs d'une heure du matin, une bouteille en plastique vide a été lancée sur le véhicule de patrouille de l'UDMO, portant les agents de l'UDMO à s'éparpiller dans la foule. A ce moment, DJ Papy Mix qui s'apprêtait à céder la place au groupe musical *Kreyòl La*, a lancé un appel à la population, l'invitant à ne pas céder (*aux policiers*) et à les envahir. Alors, les membres de la population se sont mis à lancer des bouteilles en plastique et en verre sur les agents de l'UDMO.

En réponse, et selon les informations recueillies de plus d'un, les agents de l'UDMO sont intervenus avec violence, déclenchant la panique, tirant à hauteur d'hommes dans toutes les directions, lançant des tubes de gaz lacrymogène et frappant brutalement les participants.

Les riverains qui avaient eux même choisi de ne pas prendre part au festival ont été intoxiqués par le gaz lacrymogène lancé à profusion par la PNH.

Le bilan de cette intervention musclée, ici non exhaustif, est lourd. Le RNDDH a pu recenser :

A. Le cas de trente-deux (32) personnes blessées dans la foulée

1. Daniel CUPIDON, *vingt-trois* (23) ans, Fracture Fermée de la jambe
2. Jacob NOEL, *trente-huit* (38) ans, Trauma Crânien
3. Mysline JOSEPH, *dix-neuf* (19) ans, Trauma Cervical
4. Francy LEON, *trente-sept* (37) ans, Luxation Acromion Claviculaire
5. Anecene LOAS, *vingt-deux* (22) ans, Trauma des doigts
6. Patricia CASSEUS, *vingt-trois* (23) ans, fracture du bras droit
7. Yves CINOULIER, *vingt-neuf* (29) ans, plaie ouverte de la tête
8. Chaelle CHERIFILS, *neuf* (9) ans plaie à la fesse
9. Foreste SOULOUQUE, *trente-trois* (33) ans, plaie ouverte du pied gauche
10. Michelet PROSPERE, *vingt-trois* (23) ans, plaie tranchante de la mâchoire

11. Sodnet FLOVIL, *vingt-cinq* (25) ans, plaie ouverte du pied gauche
12. Robenson VOLO BRUNI, *vingt-quatre* (24) ans, plaie tranchante de la malléole interne
13. Jean Rémy SAINT JEAN, *vingt-huit* (28) ans, plaie ouverte du pied
14. Fresnel DESSAN, *vingt-sept* (27) ans, plaie tranchante du visage
15. Darline CERISIER, *vingt-sept* (27) ans Blessure jambe droite
16. Jeff RICHE, *trente-quatre* (34) ans, blessure au bras droit et au ventre
17. Setanette OCCILASSE, fracture au genou gauche
18. John FELIX, plaie tranchante du pied
19. Fresnel DIEUSEUL, plaie tranchante de la main
20. Guerlande PIERRE, plaie multiple du corps
21. Robenson, plaie tranchante de la tête
22. Jordanie SENATUS, trauma au niveau de l'oreille droite
23. Ronald DORSAIN, *vingt-cinq* (25) ans
24. Jacqueline BONY, *trente* (30) ans
25. Wadeline SAINT FILS, *dix-huit* (18) ans
26. Marie Guirlène DERONCERAY, *quarante* (40) ans
27. Jocelyn DIEUNICE, *dix-neuf* (19) ans
28. Jordany FLEUGIL, *vingt-trois* (23) ans
29. Patricia CASSEUS, *vingt-trois* (23) ans
30. Monique SENATUS
31. Bernard SIMEON
32. Claudi MARTIN

B. Le cas de deux (2) personnes blessées par balles :

1. Darline JOCELYN, *dix-neuf* (19) ans Plaie perforante par balle
2. Joseph MILIEN, *vingt-sept* (27) ans, plaie profonde de la jambe et de la main par balle

C. Le cas de deux (2) personnes brûlées :

1. Guerline MARTIN, *vingt-neuf* (29) ans, brûlure au deuxième degré au niveau du bras gauche.
2. *Marie Ange*, brûlure au deuxième degré au niveau des fesses.

De plus, les marchandises de plusieurs détaillants ont été renversées, engendrant des pertes économiques considérables.

IV. FAITS SUBSEQUENTS

Dès le lendemain, les informations relatives à l'incident du 17 août 2014 ont été relayées par différents médias de *Petit-Goave* qui pour la plupart, ont fait état du décès de *dix-huit* (18) personnes. Cette information étant erronée, ceci a soulevé le mécontentement des proches du Député Jacques Stevenson THIMOLEON. En effet, ils estiment que c'est pour pointer le Député du doigt que cette information circule car, ce festival qui date de *neuf* (9) ans, est toujours réalisé par la Mairie de la commune, avec le support économique substantiel du bureau du Député Jacques Stevenson THIMOLEON ce, depuis son accession à la *Chambre des Députés*.

C'est alors qu'une vague d'actes d'intimidation à l'encontre de journalistes et de médias a été enregistrée. A titre d'exemples :

Le 21 août 2014, lors de son émission hebdomadaire, le journaliste et Président Directeur Général de *Radio Télévision Vision Plus* Gibsonne BAZILLE a opiné sur les incidents enregistrés au cours du festival du 17 août 2014. Le lendemain, soit le 22 août 2014, vers *trois* (3) heures de l'après midi, le Commissaire du Gouvernement a.i. de *Petit-Goave*, Me Jean MAINVIEL, accompagné du Juge Suppléant du Tribunal de Paix de *Petit-Goave*, Me Jean Jude LEANDRE, lui-même assisté de son greffier Jean Claude ALCINDOR ont débarqué dans les locaux de *Radio Télévision Vision Plus*, pour exiger que les bandes sonores de l'émission *Le Rendez-vous*, réalisée le 21 août 2014 leur soient remises.

L'animateur vedette de l'émission *Le Rendez-vous* a été bien inspiré d'informer les autorités judiciaires que, *Radio Télévision Vision Plus* étant membre de l'*Association Nationale des Médias Haïtiens* (ANMH) et du *Réseau des Médias de Petit-Goave*, les bandes leur seront remises, après que ces organisations soient mises au courant de cette injonction.

En fin de compte, les autorités judiciaires ont vidé les lieux, sans les bandes réclamées.

Dans la nuit du 22 au 23 août 2014, des individus non identifiés ont déposé au domicile du PDG de la station Gibsonne BAZILLE ainsi qu'en la résidence de la directrice de la station Roney Innocente DESGRANGES également correspondante de *Radio Kiskeya* à *Petit-Goave*, *deux* (2) enveloppes contenant chacune une cartouche winchester de calibre 12 millimètres et *deux* (2) lettres dans lesquelles ils menacent de tuer les journalistes Gibsonne BAZILLE et Roney Innocente DESGRANGES.

Dans la matinée du 23 août 2014, le PDG de *Radio Télévision Vision Plus* Gibsonne BAZILLE et la directrice de la radio Roney Innocente DESGRANGES, ont adressé une requête au Juge Suppléant du Tribunal de Paix de *Petit-Goave*, Me Jean Jude LEANDRE aux fins de constat des *deux* (2) enveloppes.

Dans la nuit du 23 août 2014, la *Radio Télévision Planète Vibration* a été partiellement incendiée et plusieurs matériels de fonctionnement ont été brûlés. Un procès verbal de constat des dégâts enregistrés a aussi été dressé par le Juge de Paix Jean Jude LEANDRE.

Les journalistes ont décidé de saisir les autorités judiciaires en vue de mettre l'action publique en mouvement à l'encontre de leurs agresseurs inconnus. Une lettre de plainte devait être déposée au Parquet de *Petit-Goave* le lundi 25 août 2014. En signe de solidarité, Mes André MICHEL et Newton Louis ST JUSTE ont voulu accompagner les journalistes audit Parquet lors du dépôt de plainte. Le même jour, le *Réseau des Médias de Petit-Goave*, a sollicité une rencontre avec le responsable du Parquet autour du dossier, les victimes de menaces de mort étant des journalistes.

Informés de la présence des avocats André MICHEL et Newton Louis ST JUSTE ainsi que des membres du *Réseau des Médias de Petit-Goave* dans l'enceinte du Parquet, des individus armés non identifiés se sont présentés audit Parquet et, semant la pagaille, se sont mis à injurier et à agresser les avocats, les journalistes ainsi que d'autres militants politiques qui les accompagnaient.

La grogne allant s'augmentant, les avocats ont été obligés de se réfugier pendant plus de *quarante* (40) minutes, au bureau du Greffe du Parquet avant d'être évacués par des agents de la PNH et des agents de la *Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti* (MINUSTAH).

Le 27 août 2014, alors que David SINCERE se trouvait à *Chemin Lafond*, une zone réputée partisane du Député Jacques Stevenson THIMOLEON, des individus accompagnés de Jean Navy LAMONTAGNE alias Ti Toutou, l'ont agressé et l'ont blessé au niveau du front. Evanoui, il a été emmené à l'*Hôpital Georges Gauvin de Grand-Goave*.

V. DECLARATIONS DES AUTORITES RENCONTREES

Les autorités rencontrées dans le cadre de cette enquête ont fait plusieurs déclarations ici rapportées en substance :

1. *Déclarations des autorités judiciaires*

Le Juge de Paix de *Petit-Goave* Jean Jude LEANDRE a affirmé avoir été requis par le Parquet de la juridiction en vue de se transporter à l'*Hôpital Notre Dame de Petit-Goave* pour constater la présence des personnes blessées dans le cadre des festivités du 17 août 2014. Par la suite, il s'est rendu à la *Place des Abeilles* où il a constaté les dégâts matériels enregistrés. De plus, il s'est entretenu avec des commerçants qui se sont plaints d'avoir perdu leurs marchandises lors des échauffourées.

Le Substitut Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de *Petit-Goave*, Me Jean MAINVIEL, assurant l'intérim au Parquet, a affirmé s'être rendu le 22 août 2014 dans les locaux de la station de *Radio Télévision Vision Plus*, suite à un ordre reçu du Commissaire en chef Jean Alix CIVIL qui se trouve actuellement en dehors de la juridiction.

2. *Déclarations des autorités policières*

Les autorités policières ont affirmé n'avoir à date, réalisé aucune arrestation. Elles estiment aussi que l'incident survenu le 17 août 2014 est imputable au DJ Papy Mix qui a eu des déclarations regrettables, invitant la population à s'en prendre aux agents de l'UDMO.

Les autorités policières ont confirmé l'agression en date du 25 août 2014, de plusieurs personnes, tout près du Sous-Commissariat de *Borne soldats*, ce en présence même des agents de la PNH. De plus, pour échapper à l'agression physique de plusieurs individus armés, David SINCERE a été obligé d'investir les locaux dudit sous-commissariat.

Les autorités policières ont aussi affirmé avoir reçu en date du 27 août 2014, du sieur Jean Navy LAMONTAGNE, alias Ti Toutou une arme de calibre 9 millimètres, de série AA006367. Ce dernier a déclaré à la PNH avoir été agressé par le nommé David SINCERE qui avait cette arme en sa possession. Dans ses déclarations, Jean Navy LAMONTAGNE a avoué à la PNH avoir saisi l'arme, s'en être servi pour frapper David SINCERE à la tête avant de la remettre à la PNH. Il en a profité pour déposer plainte formelle contre David SINCERE.

Il convient cependant de souligner que David SINCERE, rencontré dans le cadre de cette enquête, a déclaré ne posséder aucune arme à feu. Il a affirmé avoir reçu un coup de couteau au front au moment de l'agression alors qu'il n'avait rien en main pour se défendre.

Par ailleurs, l'Inspecteur Général en Chef de la PNH Ralph Stanley Jean BRICE a affirmé qu'une enquête est ouverte autour de l'intervention musclée des agents de l'UDMO. *Trois* (3) des agents savoir Félix ALIX, Johnny DUVAL et Vilma ERPHE ont déjà été mis en isolement. Un autre est activement recherché par la Police.

3. Déclarations des autorités municipales

L'Agente Intérimaire de l'Exécutif, Sandra W. JULES, a affirmé que le 15 août 2014, l'agent de la PNH a été maîtrisé par les agents de sécurité des Députés Jacques Stevenson THIMOLEON et Jean René LOCHARD, pour n'avoir pas voulu vider l'espace réservé aux officiels savoir, les autorités municipales et les autorités parlementaires qui s'étaient rendues au bal. Elle a aussi affirmé avoir vu du sang au front de l'agent de police victime et a confirmé que sous les ordres du Député Jacques Stevenson THIMOLEON, l'arme et le badge du policier ont été confisqués.

De plus, l'Agente Intérimaire de l'Exécutif a rapporté les faits survenus le 17 août 2014 tel qu'ils ont été décrits par les autres personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête.

4. Déclarations du Député Jacques Stevenson THIMOLEON

Le Député Jacques Stevenson THIMOLEON a confirmé avoir été impliqué le 15 août 2014 dans le dossier relatif aux coups et blessures administrés à l'agent de la PNH. Il a aussi confirmé que le lendemain, le policier, accompagné d'un journaliste bien connu, s'est rendu chez lui en vue de lui présenter des excuses et de récupérer son arme de service et son badge.

Le Député a aussi corroboré les faits selon lesquels le 27 août 2014, il y avait une altercation entre David SINCERE et ses partisans. Cependant, réfutant la version de David SINCERE, le Député a rapporté les faits tels qu'ils ont été relatés à la PNH par Jean Navy LAMONTAGNE, alias Ti Toutou.

VI. SITUATION ACTUELLE DE LA VILLE DE PETIT-GOAVE

Aujourd'hui, un climat de peur prévaut à *Petit Goave*. Des riverains affirment que ce climat est entretenu par des partisans de l'opposition et par des partisans du Député Jacques Stevenson THIMOLEON, Président de la *Chambre des Députés* et

candidat à sa succession. Ils présentent le Député comme un homme politique influent qui a le contrôle absolu de toutes les composantes de l'appareil répressif de l'Etat dans la commune.

Par ailleurs, plus de *deux cents* (200) plaintes ont été déposées au Parquet du Tribunal de Première Instance de *Petit-Goave* par les commerçants qui participaient aux festivités du 17 août 2014. Cependant, aucune des plaintes déposées n'est l'objet de suivi judiciaire car, les mandats des Juges d'Instruction n'ont pas été renouvelés.

VII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

A *Petit Goave*, depuis quelques années, il y sévit une situation de tension. C'est malheureusement aujourd'hui l'une des villes du pays où il y a une grande prolifération des cas de violence : les incendies, les incitations à la violence, les violences préélectorales et postélectorales sont monnaie courante. Les nombreux exemples de rivalité entre les acteurs politiques de la ville peuvent aisément être pris en exemple. Dans ces cas, les pertes en vies humaines, les agressions physiques et psychiques à l'encontre des membres de la population, sont nombreuses. Et, de manière constante, les journalistes sont victimes. Pourtant, à date, aucun jugement digne de ce nom n'a été prononcé à l'encontre des agresseurs de la population en général et des journalistes en particulier.

Les autorités policières, judiciaires, religieuses, politiques ainsi que l'élite socioéconomique de la commune de *Petit-Goave* semblent ne pas prendre la mesure de cette violence qui s'aggrave chaque jour dans la ville. Au contraire. Les rivalités politiques prennent de l'ampleur et se transforment en fanatisme au point où, dans la commune, il est inéluctable que *deux* (2) groupes se battent entre eux : les détenteurs du pouvoir et leurs opposants politiques.

De plus, les premières informations qui laissaient croire que les agents de l'UDMO ont voulu se venger des coups et blessures administrés à l'un de leurs confrères sont totalement fausses. Les incidents enregistrés le 17 août 2014 au festival musical tenu à la *Place des Abeilles* n'ont aucun lien avec la querelle du 15 août 2014 qui s'est déroulée au bal *Nu Look*.

Sur l'incident du 15 août 2014

Les autorités politiques du pays sont tellement imbues de leur personne qu'elles s'arrogent le droit de tabasser un agent de la PNH au service du pays, parce qu'il occupait un espace qui leur était réservé.

De plus, c'est la victime de coups et blessures qui elle-même a été menacée de voir son dossier transférer à l'Inspection Générale de la PNH pour sanction, car, son badge et son arme de service ont été gardés par le Chef de sécurité du Président de la *Chambre des Députés*, Député de *Petit-Goave* Jacques Stevenson THIMOLEON.
Sur l'intervention policière du 17 août 2014

Le 17 août 2014, les agents de l'UDMO qui se trouvaient sur la *Place des Abeilles*, avec pour mission d'assurer la sécurité de la population qui participait à la manifestation culturelle, ont fait preuve d'un manque flagrant de professionnalisme. En effet, comment comprendre que des agents de la PNH aient décidé d'asséner à l'aveuglette, des coups aux membres de la population, de tirer à hauteur d'hommes, de lancer des tubes de gaz lacrymogène et de provoquer un tel chaos dans un festival musical, que tous, musiciens, participants, commerçants, riverains en sont sortis victimes.

Plusieurs questions, soulevées tant par le RNDDH que par plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, restent, à date, sans réponse. En effet, les autorités hiérarchiques de cette patrouille avaient décidé de diligenter *dix-sept* (17) agents de l'UDMO. Le nombre d'agents spécialisés dans la gestion des foules était-il suffisant ? De plus, comment expliquer qu'au moment de l'incident, ils n'étaient que *onze* (11) agents ? Qui avait la responsabilité de conduire cette patrouille ? Est-ce le commandant de cette patrouille qui a lancé le mot d'ordre d'intervention ? A quelle fin ?

Il est clair que l'intervention du 17 août 2014 constitue une grave bavure policière. Les agents de la PNH n'auraient pas dû faire usage de cette force démesurée car en fin de compte, ils n'ont fait que terroriser la population. En effet, l'article 9 du Code de Déontologie Policière stipule que *«Lorsqu'il est autorisé par la Loi à utiliser la force et en particulier à se servir de ses armes, le fonctionnaire de police ne peut en faire qu'un usage strictement nécessaire et proportionné au but à atteindre»*.

A ce stade, il convient de comprendre quel but peut être atteint par un officier de police, en matière de gestion de foule.

Il est universellement reconnu que l'utilisation de la force par les autorités policières ne peut être en aucun cas aveugle, surtout lorsqu'il s'agit de contrôler une foule. Ainsi, l'intervention des agents de police doit être ciblée en vue de déboucher sur l'arrestation d'un individu qui aurait commis un acte répréhensible. C'est donc pourquoi, la force à utiliser en matière de gestion de foule ne peut non plus être mortelle car sinon, l'arrestation ne serait alors plus possible.

Ceci permet de comprendre que le 17 août 2014, les agents de la PNH auraient dû intervenir spécifiquement contre l'individu qui leur avait lancé la bouteille vide et contre le Disc Jockey Papy Mix qui avait incité la population à la violence, en vue de les maîtriser et de les mettre hors d'état de nuire.

Or, dans une vidéo amateur de près de *deux* (2) minutes, on voit des agents pointer leurs armes et tirer à l'aveuglette sur la population en déroute.

Au vu du nombre d'interventions malvenues imputables aux agents de la PNH, il convient de reconnaître que l'incident du 17 août 2014 est la résultante logique d'une politique de non respect des droits humains et d'une gestion irresponsable de la PNH par les autorités hiérarchiques concernées, mettant à nu le grave déficit de professionnalisme dont souffre la seule force de police haïtienne.

Sur les menaces proférées à l'encontre des journalistes de Radio Télévision Vision Plus et sur l'incendie de Radio Télévision Planète Vibration F.M.

Au moins *deux* (2) journalistes, respectivement Président Directeur Général et Directrice de *Radio Télévision Vision Plus* font l'objet de menaces qui, selon toute vraisemblance, sont liées aux émissions qu'ils ont réalisées, portant sur l'incident du 17 août 2014. La station *Radio Télévision Planète Vibration F.M.* a été partiellement incendiée et plusieurs matériels de travail ont péri dans cet incendie.

Sur ce point spécifique, le RNDDH déplore le fait que les autorités judiciaires de la juridiction de *Petit-Goave* n'aient pas déjà tout mis en œuvre dans le but de mener une enquête sérieuse sur ces menaces dont sont victimes des professionnels de la Presse en vue de traduire par devant les instances de jugement, tous ceux qui y sont impliqués. Il en est de même de l'incendie de la Station *Radio Télévision Planète Vibration* car en dépit du fait que plainte ait été déposée par devant les instances policières, aucun suivi n'a été donné.

Le RNDDH estime que ces agressions constituent une violation au droit d'exercer librement la profession de son choix, une violation à la liberté de la presse, une violation à la liberté d'expression et une violation aux libertés publiques consacrés par la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948, par le *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques* et par la *Constitution Haïtienne*.

Sur l'incident enregistré au Parquet de Petit-Goave

Le RNDDH estime que les individus armés de *Petit-Goave* - soit disant inconnus - ont trop tendance à agir librement, à visage découvert et en toute impunité. Les

agressions physiques, morales et psychiques ne peuvent continuer ainsi, au vu de tous.

Il est regrettable que des individus armés aient, avec la complaisance de certaines autorités judiciaires de la juridiction, transformé le *Palais de Justice de Petit-Goave* en un espace d'agressions orientées vers des citoyens haïtiens. Les incidents du 25 août 2014 enregistrés au Palais de Justice de *Petit-Goave* ne sont pas les premiers du genre. Et, si rien n'est fait, ils se répèteront.

De ce qui précède, le RNDDH invite les autorités concernées à :

- Mener une enquête approfondie sur les événements de *Petit-Goave* notamment sur le fonctionnement de l'institution policière et de l'appareil judiciaire dans la commune et sur leurs accointances avec les autorités politiques,
- Sanctionner et transférer aux autorités judiciaires, tous les agents de la PNH qui sont impliqués dans la bavure policière du 17 août 2014,
- Rendre justice aux victimes des événements du 17 août 2014,
- Evaluer les pertes des commerçants et réparer ces pertes,
- Prendre des mesures en vue de contrôler strictement l'accès du Palais de Justice,
- Arrêter et traduire par devant les instances de jugement, tous les individus détenteurs d'armes à feu illégales.